



## Cumul de mandat DP et membre CE

Par **akira592**, le **02/12/2016** à **06:23**

bonjour à tous, nous sommes en licenciement économique ,le PSE est lancé, 3 membres du CE sont volontaires au licenciement, leur place comme membre du comité d'entreprise reste donc vacante, je suis délégué du personnel(titulaire) et membre du CE (suppléant).

mes questions sont:

1. ai-je le droit de remplacer un membre du CE en qualité de titulaire.
  2. si oui ,Est-ce-que je cumule les 2 mandats(soit 15h pour un dp et 20 h pour CE).
- merci de vos réponses